



Présentation sur les régimes de protection

Steven Abrams, Conseiller cadre psychosocial et soutien
Curateur

Novembre 2016

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 

Qu'est-ce qu'un régime de protection?

Un processus légal lorsqu'une personne est déclarée:

Inapte - incapable de prendre des décisions dans son propre intérêt.

Seuls un **médecin** ou un **psychiatre** peuvent évaluer l'inaptitude d'un client*

* **Évaluation médicale** – Voir les documents sur le site du Curateur public

En besoin de protection – une personne isolée, à risque d'abus physique, émotionnel ou financier.

Seuls un **travailleur social** ou un professionnel autorisé à faire cet acte réservé peut évaluer le besoin de protection*

* **Évaluation psychosociale** – voir les documents sur le site du Curateur public

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 

Quel est le besoin de protection?

- Une personne désignée pour représenter:

la personne – besoins médicaux, soins, lieu de résidence, supervision et services requis

et/ou

les biens - entreprise, propriétés loués ou achetées, comptes à payer, dépenses, comptes de banque, etc.

- Le professionnel médical et le travailleur social tentent de trouver un consensus concernant le niveau d'inaptitude et le besoin de protection pour la personne et ses biens;
- Ils doivent s'entendre pour déterminer si le besoin est total ou partiel. Sinon, la décision revient au Curateur public.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 

► Pour qui peut-on ouvrir un régime de protection?

Toute personne de plus de 18 ans ayant besoin de protection en raison d'un ou plusieurs éléments suivants :

- Capacités de développement altérées;
- Carences;
- Troubles importants de santé mentale;
- Problèmes de santé physique;
- Situation ayant des répercussions sur la sécurité et le bien-être.

La majorité des cas implique des personnes âgées en perte d'autonomie.

De nombreux cas impliquent des personnes avec des niveaux importants de déficience intellectuelle ou de troubles de santé mentale.

En tout temps, le CIUSSS-ODIM a au moins 1000 clients sous régime de protection, bien que ceux ayant été **homologués** ne soient plus nécessairement suivis par un travailleur social.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 

Quels sont les différents types de régimes de protection?

- **Curatelle privée** - l'inaptitude et le besoin de protection sont total aux biens et à la personne - une personne de la famille ou un proche gère les besoins dans l'intérêt de la personne;
- **Tutelle privée** - l'inaptitude et le besoin de protection sont partiel pour les biens et/ou la personne (le client conserve certaines capacités décisionnelles) - une personne de la famille ou un proche gère les besoins dans l'intérêt de la personne;
(cette personne se rapporte au Curateur public annuellement en ce qui concerne l'état des comptes et les décisions prises pour le client.)
- **Curatelle publique ou tutelle** - absence de famille ou de proche pour assumer les rôles décrits ci-haut dans le meilleur intérêt du client – dans ce contexte un curateur ou tuteur public est désigné.
- Dans tous les cas, les régimes deviennent valides seulement après qu'ils aient été présentés à la cour et qu'une ordonnance de protection ait été accordée par le juge.

Quels sont les différents types de régimes de protection? (suite)

Homologation de mandat:

- Le mandat est un contrat légal établi par le client alors qu'il était apte;
- Il exprime des volontés concernant les soins, le milieu de vie, comment et par qui les finances et les biens doivent être gérés, autres souhaits.
- Il peut désigner de multiples parties pour assumer ou partager les rôles du **mandataire** (personne qui exerce les rôles désignés).
- Un mandat n'entre pas en vigueur avant que le client soit déclaré inapte et ayant besoin de protection pour sa personne et/ou ses biens.

+

- Une procédure à la cour est requise pour homologuer (confirmer officiellement par la cour) que le mandat est valide et peut être utilisé.

(Le mandat peut demeurer ineffectif si le client demeure apte ou que tout ses besoins sont comblés durant sa vie)

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 

Quels sont les différents types de régimes de protection? (suite)

- Dans tous les cas, le client peut conserver certains droits légaux et conserve le droit de refuser des soins, des médicaments, des procédures médicales ou un placement dans un centre d'hébergement.

(D'autres procédures cliniques et légales sont requises dans le cas où par son refus, le bien-être et la santé de la personne sont mis en danger.)

Quels sont les processus liés aux régimes de protection dans les CIUSSS?

- Toutes les directions cliniques établissent des modalités de collaboration avec leurs médecins pour procéder aux évaluations quand la famille n'a pas de médecin.
- Toutes les directions cliniques priorisent dans le plan de formation annuel de leurs travailleurs sociaux : Évaluation psychosociale en rapport avec les régimes de protection du majeur inapte.
- Un membre de la famille, de la communauté ou un professionnel identifie qu'un client est totalement ou partiellement inapte. La personne peut être inapte sans avoir besoin de protection s'il existe des supports et services en place pour répondre aux besoins.
- Une requête est effectuée, habituellement par le CIUSSS (peut aussi être faite par un médecin de famille ou un travailleur social privé) pour compléter les évaluations médicales et psychosociales afin de proposer l'un des régimes de protection.

Quels sont les processus liés aux régimes de protection dans les CIUSSS?

- Toutes les demandes sont acheminées à l'assistant administratif du **Directeur des services professionnels (DPS)** à l'hôpital St-Mary's.
- Les demandes sont évaluées par le **conseiller cadre désigné au soutien Curateur** et ensuite acheminées au travailleur social qui assure que les évaluations sont complètes, vérifiées par le **pivot** et retournées au bureau du DPS pour être révisées par le conseiller cadre et le **DPS** qui **appose sa signature***

*demandes de curatelles publiques ou dossiers contestés

- **L'assistant administratif du DPS** inscrit toutes les demandes complétées et les **révisions** dans un **registre** pour suivre toutes les demandes de régimes de protection dans le CIUSSS

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal

Québec 

Quels sont les processus liés aux régimes de protection dans les CIUSSS?

- Les curatelles sont révisées tous les cinq ans;
- Les tutelles sont révisées tous les trois ans;
- Les homologations de mandat ne sont pas révisées sauf si le mandataire se désiste ou qu'on rapporte qu'il n'exerce pas son rôle adéquatement;
- L'assistant administratif achemine les documents aux parties requérantes par courrier dans les cas d'homologation ou processus privés.*

*Les familles ont généralement des représentants légaux à qui les documents originaux sont acheminés.

Quels sont les processus liés aux régimes de protection dans les CIUSSS?

Les documents sont envoyés au Curateur public par courrier quand:

- L'ouverture d'une régime de protection public est recommandée
- **La révision** conclut que des mesures de protection plus intensives sont requises
(la protection partielle requiert maintenant une curatelle ou une protection totale)
- Les travailleurs sociaux sont encouragés à participer à la formation portant sur l'évaluation psychosociale et à obtenir le support des gestionnaires, du pivot, du conseiller cadre et du Curateur public lorsqu'ils mettent en œuvre les processus d'ouverture de régimes de protection.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 

► Ce n'est pas toujours simple

- Les membres de la famille peuvent avoir des opinions divergentes concernant l'aptitude ou le choix des personnes désignées;
- Le client ne reconnaît pas toujours le besoin de protection;
- L'intervenant doit tirer des conclusions sans jugement de valeurs et respecter les codes d'éthique;
- Les situations complexes en lien avec un besoin urgent d'hébergement, de protection de la personne ou de ses biens;
- Les listes d'attente quand aucun travailleur social ou médecin n'est impliqué;
- Les périodes d'attente pour que les cas soient entendus en cour;
- Les défis pour rassembler les membres de la famille – distance, niveau d'implication, relations;
- Des évaluations provenant de plusieurs centaines de travailleurs sociaux provenant de plus de 40 points de service.



Merci

**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Ouest-de-
l'Île-de-Montréal**

Québec 